

# LUTTES ET COMMUNICATION

cfdt

ISSN - 0181-5520

Édité par la F.T.I.L.A.C-C.F.D.T

MENSUEL

Ce numéro comporte des suppléments, dont "VUE DU SYDAS" et "FTILAC-PLUS"

N° 64

Infos sur Minitel:  
3614-ASPA\*CFDT

Sept 88

## PRENDRE L'INITIATIVE OBTENIR DES RESULTATS

Salaires, emplois, garanties conventionnelles, mutations technologiques : autant de dossiers importants en cette "rentrée" pour tous les salariés, y compris pour ceux de la culture et de la communication, sur lesquels la FTILAC et ses organisations ont l'intention de prendre des initiatives et d'obtenir des résultats.

Les salariés perdent leur pouvoir d'achat, les études réalisées l'attestent. Si les revendications de la CFDT tiennent compte de la nécessaire limitation de l'inflation, il reste que les augmentations de salaires accordées depuis le début de l'année dans nos branches sont nettement insuffisantes au regard de l'augmentation des prix constatée. Au moment où le gouvernement revoit à la hausse les prévisions d'inflation qui pourrait atteindre 3,5% en 1988, il est urgent que s'ouvrent les négociations salariales dans les branches comme ce sera le cas dans la fonction publique fin septembre.

La période estivale est chaque année pour le gouvernement le moment d'arrêter les orientations en matière de budget et d'emploi pour l'année suivante dans l'ensemble de la fonction publique et des secteurs sous tutelle. Triste continuité ; si le Premier Ministre semble avoir adouci les mesures initialement prévues par son prédécesseur pour la fonction publique, des suppressions d'emplois sont annoncées pour la troisième année consécutive dans le secteur public de la Radio-Télévision en 1989. Effets garantis : les objectifs des entreprises devront être revus à la baisse, les perspectives de développement mises au recart et l'exigence de qualité et de diversité des programmes renvoyée à plus tard ! Le ministre de la Culture peut toujours jouer du violon et clamer qu'il "appartient au Service Public d'être ambitieux et exemplaire", son collègue des Finances lui en refuse les moyens. Pour la CFDT, c'est clair, le maintien de l'emploi est une des conditions nécessaires au Service Public pour assurer ses missions.

L'extension des garanties conventionnelles, l'adaptation des textes existants sont des priorités de

notre organisation. La Convention Collective Nationale du Socioculturel signée fin Juin va entrer en application. Le projet CFDT de Convention de la Distribution de Presse est prêt. Les négociations pour la révision de la Convention Collective du Labeur vont entrer fin Septembre dans une phase active. Dans chacun de ces secteurs, la CFDT a un rôle déterminant à jouer, l'implication de tous les militants, de tous les adhérents est indispensable. L'attitude de certains "partenaires" syndicaux ne doit pas nous détourner de notre volonté d'une action syndicale exigeante, responsable et démocratique... c'est ce que nous enseigne le récent conflit de Gardanne.

Les mutations technologiques font partie des préoccupations fortes de la FTILAC. Pour concrétiser notre volonté de prendre le dossier à bras le corps nous réaliserons les 29 et 30 Septembre prochains une session sur ce thème. Pendant deux jours des responsables CFDT de plusieurs groupes de presse écrite, ouvriers, employés et journalistes témoigneront de leurs expériences. Construire une démarche syndicale qui permette aux salariés de l'entreprise d'être partie prenante dans les changements de qualifications, dans les modifications de l'organisation du travail, dans la définition d'une formation professionnelle adaptée : tel est notre objectif.

Enfin, cette rentrée est pour nous le début d'un compte à rebours qui nous conduit dans moins de trois mois à notre Congrès Confédéral. Certains, souvent extérieurs à notre organisation et dont les préoccupations sont bien peu syndicales se plaisent à disserter sur de prétendues guerres de succession et oppositions de "lignes". Au risque de les décevoir, disons le tout net : la CFDT est une organisation majeure et entend mener sans pressions d'aucune sorte les débats sur ses orientations, sur ses choix pour construire le syndicalisme de demain.

La FTILAC, par la participation de ses syndicats au Congrès, par le travail que les équipes réalisent avec leurs adhérents, apportera sa contribution.

Michel CHAPEAU

**En tournée chez les ministres :**

# Les propositions de la FTILAC - CFDT

Les priorités en matière d'Action Revendicative de la fédération ont été exposées aux ministres compétents (Culture, Communication, Formation Professionnelle, Travail, Affaires Européennes) dans un courrier où nous avons réaffirmé nos urgences et développé nos revendications. Certains ministères ont déjà reçu une délégation de la fédération.

#### Chez Madame TASCA :

Cette série de rencontres a débuté avec Madame Catherine TASCA ministre de la Communication. Michel CHAPEAU a déjà rendu compte de cette entrevue dans le n° 63 de Luttes et Communication. Nous ne reviendrons pas dessus sauf pour préciser que sur le problème du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (ex CNCL) plusieurs rencontres entre le secteur confédéral Information-Communication et la Fédération ont permis de définir des propositions CFDT dans ce domaine.

#### Seconde étape : Le ministère du Travail :

C'est la veille de la nomination du deuxième gouvernement de Michel ROCARD que nous avons rencontré le directeur-adjoint du cabinet de Monsieur DELEBARRE alors ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales. Lors de cette entrevue nous avons abordé deux problèmes revendicatifs en matière de couverture conventionnelle : la branche Radio-Télévision publique et privée et la Distribution de la Presse.

Concernant la branche Communication et Production Audiovisuel le nous avons rencontré un interlocuteur très sensible à nos propositions qui visent dans un premier temps à mettre les partenaires sociaux publics et privés autour d'une table pour négocier un accord professionnel de branche sur la Formation Professionnelle par exemple. A la suite de quoi nous pourrons aborder d'autres chapitres de la couverture conventionnelle, tels que les classifications et qualifica-

tions, la protection sociale, toujours avec comme point de mire à moyen terme la négociation d'une Convention Collective Nationale de la branche Audiovisuelle.

Dans la distribution de la Presse, nous avons présenté notre projet de Convention Collective Nationale de la branche insistant sur le fait que le ministère pouvait être un déclencheur permettant de mettre autour de la table les partenaires sociaux (NMPP - SAD et Syndicat National des Dépositaires de Presse). Le directeur-adjoint de Cabinet Monsieur DELARUE entendait agir également sur ce point. Enfin, nous avons demandé au ministère qu'il prenne, dès qu'il aura reçu les demandes des partenaires sociaux pour une extension de la CCN du Socioculturel, les mesures permettant ainsi que tous les salariés de ce secteur soient couverts.

Il est vrai que le cabinet et le ministre de l'époque ont été remplacés par Monsieur Jean Pierre SOISSON. Nous espérons que la même attention à nos revendications et propositions seront de mise lors de l'entretien que nous devrions avoir avec celui-ci.

#### On s'envole au ministère des Affaires Européennes :

Après la Communication et le Travail, nous avons rencontré Madame Edith CRESSON ministre des Affaires Européennes. Cet entretien auquel participaient deux membres de son Cabinet et un représentant du ministère de la Communication a porté sur quatre sujets.

La nécessité de prévoir très rapidement le financement du satellite TDF 2 (TDF 1 devant être envoyé par la fusée Ariane en Octobre 1988). L'impasse financière pour le financement de TDF 2 (de l'ordre de 800 millions) n'étant toujours pas réglé à ce jour, Madame E. CRESSON nous a informé qu'elle était très optimiste à ce sujet et qu'un comité interministériel devrait se réunir très rapidement.

Le développement et la coopération européenne en matière de production audiovisuelle. Sur ce point nous avons demandé à Madame CRESSON qu'elle favorise les relations entre les producteurs français et européens afin qu'une collaboration étroite se mette en place. De plus nous avons appelé à un développement des actions de formation dans le cadre du Plan Média Européen.

#### La situation des droits d'auteurs sur le plan européen .

Le ministère s'est engagé à nous fournir le livre vert sur les droits d'auteurs, qui vient d'être élaboré fin Juin 88 au plan de la communauté, et qui comprend six chapitres proposant une série de suggestions sur lesquelles la Commission des Communautés Européennes souhaite avoir l'avis des parties concernées. Un dossier à suivre dans les prochaines semaines.

Le dernier point que nous avons abordé est une proposition que nous avons soumis à l'avis du ministère des Affaires Européennes. Il s'agirait de mettre en place un Observatoire Européen des Médias. Tenant compte de l'évolution des supports écrit et audiovisuel dans la communication sur le plan européen et de l'interpénétration de ces deux secteurs, il nous semble nécessaire de mettre en place un outil européen d'observation, d'analyse et de suivi des productions audiovisuelles européennes et des évolutions des organes d'information tant écrits qu'audiovisuels (problèmes de concentration par exemple). Cette proposition a retenu toute l'attention de Madame CRESSON qui a souhaité recevoir une note sur ce sujet.

#### En passant par le ministère de la Culture :

Continuant sur sa lancée, la Fédération a rencontré le directeur-adjoint du cabinet de Monsieur LANG, ministre de la Culture. Nous avons tout d'abord questionné notre interlocuteur sur sa politi-

que en matière de décentralisation culturelle (mise à mal par Monsieur LEOTARD).

Le directeur nous a précisé que M. LANG entendait relancer une politique de décentralisation que l'on pourrait intituler : culture et vie quotidienne. Il s'agira plus spécialement d'un travail (y compris avec des acteurs, ne se situant pas dans le champ d'activité du ministère tels que le secteur socioculturel) en direction des quartiers défavorisés. Cette action se situant dans la lutte contre les inégalités culturelles. Un travail interministériel devra s'effectuer dans les prochaines semaines.

Sur les nouvelles formes de financement tels que le mécénat et le sponsoring, et alors que la CFDT a constaté, qu'en fait les financeurs investissent toujours sur des œuvres qui ne comportent aucun risque, le ministère entend revoir des procédures de co-financement.

Concernant les entreprises d'Action Culturelle (Maisons de la Culture et Centres d'Action Culturelle) notre interlocuteur entend différencier les problèmes liés aux structures (statuts de l'entreprise, associations, SARL ou S.A.) des objectifs de ces entreprises.

L'objectif du ministère pour le budget 89 est d'obtenir de la part du ministère du Budget 1% (en 88 il représentait 0,79%). Ces 1% ne comprenant pas les grands travaux ni le Bicentenaire de la Révolution.

Nous avons également abordé la situation des personnels du ministère de la Culture, sous l'angle de la reconnaissance des métiers et des qualifications.

Enfin, sur les problèmes liés à l'une des orientations de notre Congrès à savoir la couverture conventionnelle dans les secteurs du champ d'activité du ministère de la Culture nous avons proposé les pistes suivantes :

- pour les théâtres nationaux et les théâtres privés, négociation d'un accord national professionnel

en matière d'introduction des Nouvelles Techniques, de Formation Professionnelle et de l'Emploi.

- pour les Maisons de la Culture et les Centres d'Action Culturelle: négociation d'un accord national professionnel en matière de formation et de qualification.

Le directeur-adjoint de Cabinet a trouvé ces propositions intéressantes et dynamiques et souhaite recevoir une note technique sur ce sujet.

Par contre nous avons terminé notre entretien sur une note négative en regrettant qu'une nouvelle fois, Monsieur Lang, ministre de la Culture et de la Communication n'ait pas daigné recevoir officiellement notre délégation. Jamais, de 1981 à 1986, il n'a reçu la FTILAC CFDT et il recommence aujourd'hui. Nous avons donc demandé à son directeur-adjoint de Cabinet de faire passer le message. Celui-ci semble avoir été enregistré.

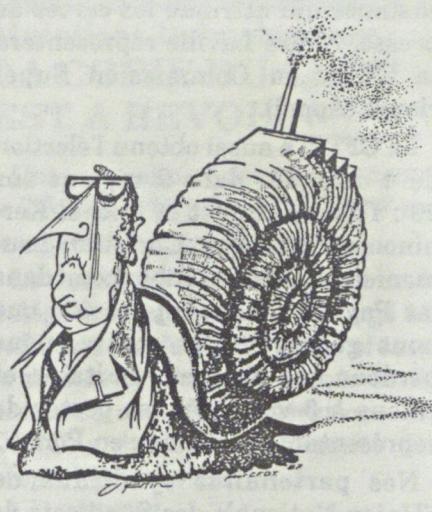
#### **Pour terminer au ministère de la Formation Professionnelle :**

Dernier interlocuteur ministériel, Alain GEISMAR, Directeur-adjoint. Cette rencontre a porté sur les conséquences du décret du 19 Avril 1988, relatif aux modalités de calcul des rémunérations et de la protection sociale des stagiaires de formation professionnelle. Il s'agit plus particulièrement de la réduction de la rémunération pour les stagiaires de formation professionnelle de Directeurs cadre du secteur associatif et socioculturel. Sur ce point le ministère entend suivre ce dossier à partir de Septembre (date d'ouverture des stages) et visualiser s'il y a véritablement une perte importante de stagiaires dans ces formations due à la diminution des rémunérations.

Le ministère de la Formation Professionnelle a également donné son accord pour travailler avec le cabinet de M. SOISSON sur la négociation d'accords nationaux professionnels en matière de formation professionnelle.

Ces rencontres sont bien sûr nécessaires car elles peuvent permettre de débloquer des situations et aussi des pistes, mais il n'en reste pas moins que nous n'avancerons qu'à la condition que chaque adhérent, chaque militant s'attelle à développer un rapport de force dans les entreprises et les branches et s'efforce de convaincre autour de lui.

Michel MORTELETTE



## **Préparation du 41 ème Congrès Confédéral**

\* Le Congrès de la CFDT se tiendra du 22 au 26 Novembre 1988 à Strasbourg.

\* Le nombre de voix attribuées à chaque syndicat est basé sur le nombre de cotisations versées au titre de l'exercice 1987.

\* Les syndicats doivent faire parvenir leurs amendements aux projets de résolutions avant le 8 Octobre 1988.

\* Les projets de résolutions et le rapport sur le traitement des amendements seront publiés dans "Syndicalisme Hebdo" du 27 Octobre 1988.

## Commission de la Carte de Journaliste : LA CFDT PROGRESSE

Plus 2 %, tel est le score CFDT lors des élections à la Commission de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels.

Au terme du scrutin du 15 juin dernier, 12 035 journalistes (sur 23 473 inscrits) ont voté.

Avec 27,87 % les journalistes CFDT confirment nettement leur 2ème place et retrouvent leur influence de 1982.

### Neuf élus, deux régions

Quatre militants CFDT (Jean Delbecchi, Nicole Du Roy, Roland Garel et Jacqueline Papet) siégeront à la Commission de Première Instance qui attribue les cartes de presse. André Laville représentera la CFDT en Commission Supérieure (Appel).

La CFDT a aussi obtenu l'élection de 4 délégués dans 2 régions sur 19 : Thierry Guidet et Michel Kerninon en Bretagne, Christian Lauzonier et Etienne Ribaucour dans les Pays de Loire, une région que nous gagnons. Par contre, nous perdons nos élus en Aquitaine et ratons à 3 voix près les postes de représentants régionaux en Poitou.

Nos partenaires syndicaux de l'Union Nationale des Syndicats de Journalistes (UNSJ) progressent aussi.

Le SNJ (autonome) garde la première place avec 37 % (+ 8,50 %) et la CGT avec 11,39 % (+ 1,49 %). Pour leur part, FO et le cartel CFTC-CGC régressent.

Sans doute la CFDT n'a-t-elle pas capitalisé tout le travail accompli

au quotidien sur le terrain, dans les sections intercatégorielles et par les contacts individuels, dans les domaines aussi essentiels que l'emploi, la défense des pigistes et des sans-statuts, l'introduction des nouvelles technologies ou le combat pour le respect du métier de journalistes et du pluralisme de la presse.

Reste que tous les militants de la FTILAC, tous les SILAC sont à féliciter pour l'action menée durant cette campagne.

A l'horizon 1993, les journalistes, dans leur ensemble, vont voir évoluer à vive allure leurs entreprises et sans doute aussi les conditions d'exercice de leur métier.

Il reste que l'exercice plein et entier de leur profession ainsi que de la presse en général conservera tout son rôle de pilier de la démocratie.

Seule une organisation comme celle des journalistes CFDT, au coude à coude avec d'autres catégories de travailleurs de la communication, insérée dans la CFDT et dans la Fédération Internationale des Journalistes, peut être à même de conserver ces caps.

A nous de tenir ensemble la barre !  
Jean François CULLAFROZ

### Résultats comparés

	1988	1985	1982
CFDT	27,87	26,0	27,95
SNJ	37,14	28,60	29,20
CGC-CFTC	13,81	19,87	16,50
CGT	11,39	9,90	10,80
FO	9,79	15,63	15,50

## Genève : REUNION EGAKU - FGI - FIJ

Le 17 mai, au siège de la FIET à Genève, se sont réunis des représentants de l'EGAKU (Comité européen des syndicats des arts, des mass médias et du spectacle), de la FGI (Fédération graphique internationale) et de la FIJ (Fédération internationale des journalistes), afin de discuter le renforcement de la coopération au niveau de la CES.

Il fut insisté sur la nécessité d'établir une plate-forme commune au sein de la CES, compte tenu en particulier de l'évolution rapide dans les secteurs des médias et du spectacle. Des discussions se sont déroulées sur des sujets d'intérêt commun, tels que la concentration des médias.

Il fut proposé d'organiser une réunion tripartite avec les Communautés européennes sur la question des restrictions juridiques à la concentration des médias. Les trois organisations ont décidé de se réunir régulièrement à l'avenir dans le cadre de réunions informelles.

FIET



Régions	CGC	FO	SNJ	CGT	CFDT	Régions	CGC	FO	SNJ	CGT	CFDT
Alpes	48	20	99	14	60	Lorraine	30	54	110	30	27
Alsace	17	19	92	4	78	Midi Pyrénées	30	27	110	26	81
Aquitaine	21	29	111	25	95	Nord	51	28	191	31	83
Auvergne Limousin	14	47	95	36	61	Normandie	29	36	165	0	43
Bretagne	40	15	60	23	148	Pays de Loire	44	10	83	20	97
Centre	31	27	129	13	60	Poitou Charentes	18	4	49	13	46
Champagne Picardie	54	53	111	12	53	Provence	48	19	119	44	48
Côte d'Azur Corse	62	26	184	46	54	Rhône	52	10	130	33	99
Languedoc Roussillon	11	32	102	14	40	Dom-Tom	0	29	50	11	9

## BUDGET 89 DE LA CULTURE :

**Jack LANG fidèle à ses anciennes orientations**

**Le ministère de la Culture, de la Communication des Grands Travaux et du Bicentenaire voit son budget passer de 8 823 Milliards en 1988 à 9 908 Mil liards en 1989, soit une augmentation de 12,3%.**

Le budget de la Culture passe de 0,75 à 0,85 % du budget de l'Etat.

L'augmentation dans ses grandes lignes se répartit sur les secteurs suivants:

grands projets : + 950 millions de Francs, soit + 10 %

augmentations des traitements par des revalorisations statutaires ou indemnités

Opéra Garnier et Opéra Bastille : + 62 millions

Les Etablissements Publics voient leurs crédits augmentés de 2,3 % en moyenne

L'entretien des monuments historiques reçoit 30 % en plus de ce qui était déjà prévu dans la loi programme Léotard

C.N.C. et Audiovisuel: + 600 millions (dont 100 pour la relance de l'exploitation cinéma et 150 millions à la production)

L'aide à la création pour le secteur public audiovisuel (A2, FR3 et la SEPT) 350 millions

Quant au Spectacle Vivant, la décroissance budgétaire continue depuis quatre ans, est stoppée. (Les Centres Dramatiques toucheront de 70 à 80 millions de plus.

Les enseignements : (Formations, Ecoles d'Art) 190 millions.

Accélération du programme d'implantation des bibliothèques centrales de prêt par le financement de 3 B.C.P supplémentaires.

Grands projets en province passent de 43 à 100 millions

L'emploi postes budgétisés : - 1,5 % de suppressions d'emplois soit :

- 135 postes dont 1/3 d'administratifs.

Créations d'Emplois : 218 (recherche, Grand Louvre, documentation etc...) soit un solde créateur de 85 postes.

Emplois non budgétisés : théâtres Nationaux, Opéras etc... -1,5% soit 76 suppressions dont 56 suppressions prévues au plan social pour l'Opéra Garnier, mais création de 46 emplois.

Les réformes indemnités et statutaires obtenues par les derniers mouvements des personnels sont confirmés (conservateurs, bibliothécaires-adjoints notamment), 10 millions pour les personnels des bibliothèques (les bibliothécaires adjoints qui voient leurs indemnités passer de 14 000 à 21 000)

2 millions supplémentaires pour la remise à niveau des primes de fonctionnaires d'administration centrale.

Ce budget confirme les anciennes orientations de M. LANG sur le plan culturel et voit poindre une meilleure prise en compte des problèmes du personnel oubliés jusque là par le ministère. Le retard est important en la matière, au ministère la CFDT en fait sa priorité.

Dominique NOEL

## Mutations technologiques

**LA COPIE DU CNPF EST A REVOIR**

Une nouvelle réunion s'est tenue le 7 juillet à 16 heures au CNPF sur les mutations technologiques.

Le deuxième projet d'accord de la délégation patronale a été jugé insuffisant par la CFDT qui a présenté une série d'amendements écrits préparée avec les Fédérations. La CFTC a également présenté des propositions écrites.

La CFDT demande un texte qui engage et qui ouvre des pistes sur cinq points :

- la négociation au niveau de la branche, mais aussi de l'entreprise
- l'abandon de la formule restrictive sur les projets importants d'introduction de nouvelles technologies ("conséquences significatives et rapides")
- les contreparties à l'aménagement du temps de travail en termes de réduction de la durée ou de consolidation des formes d'emploi (précarité)
- le principe d'un bilan régulier pour les changements courants
- l'examen des effets sur l'emploi de tout projet de modernisation.

La délégation patronale entend consulter ses instances sur ces points avant de proposer un nouveau texte.

La prochaine réunion est prévue le 13 septembre 1988.

**UNEDIC-ASSEDIC  
GESTION ASSURANCE CHOMAGE**

Le 6 juillet 1988 a eu lieu une nouvelle réunion portant sur la question de l'assurance chômage suite à l'accord du 30 décembre 1987.

Avant la réunion, la CFDT avait adressé un courrier à tous les syndicats et au CNPF pour réaffirmer avec fermeté que seuls les signataires de la convention assurance chômage pouvaient siéger dans les conseils d'administration, bureaux et commissions paritaires de l'UNEDIC et des ASSEDIC.

La CGT a signé la convention assurance chômage et le règlement. Ces textes sont la reprise intégrale et sans modifications de l'ensemble des articles conclus le 26 février. Ils sont la traduction juridique de

l'accord des partenaires sociaux du 30 décembre et du relevé des décisions signé avec l'Etat (cotisations salariales et patronales, niveau des indemnisations, création de l'allocation de formation reclassement...).

La CGT a également signé la convention de gestion qui stipule que seuls siégeront les signataires de la convention d'assurance chômage du 6 juillet.

Ayant signé ces textes, la CGT pourra siéger dans les instances. Le nouveau conseil de l'UNEDIC se réunira le 15 septembre. Avant fin septembre, l'ensemble des ASSEDIC devront également procéder au renouvellement de leur conseil.

## L'Europe, c'est aujourd'hui

**CFDT et ELA de l'information (Eusko Langileen Al-kartasuna, la Solidarité des Travailleurs Basques) : le travail concret a démarré.**

Se connaître, s'envoyer des lettres, se rencontrer par hasard ou lors de réunions internationales, c'est bien.

C'était bien, car avec la perspective du grand marché européen prévu pour 1992-93, on ne pouvait plus en rester là : les hommes, les capitaux vont circuler sans frontières, nous sommes plusieurs pays, nous serons une seule Communauté.

Dans cet esprit, la CFDT a décidé de nouer des contacts avec ses homologues européens et, en Aquitaine, le SILAC a résolu d'entamer un travail commun avec nos collègues des mêmes branches, de l'autre côté des Pyrénées.

ELA et sa fédération de l'information, du papier et des arts graphiques (FIPAG) a été la première à nous proposer des initiatives concrètes. ELA (Eusko Langileen Al-kartasuna, la Solidarité des Travailleurs Basques) est une confédération syndicale qui est majoritaire sur son terrain lors des élections. Elle est structurée comme la CFDT.

Jeudi 30 juin à Donosti (San Sebastian), une délégation du SILAC Aquitaine a rencontré des collègues du Pays Basques : responsables de la fédération, des journalistes du quotidien *Deia*, d'*Euskadi Irratia* (radio) et d'*ETB* (télévision). L'accueil fut très bon, nous avons pris le temps d'aller au fond des choses

et maintenant place au concret ensemble.

Après une explication des terrains et des réalités de chacun sont venue les priorités des uns et des autres. Pour ELA : la prise en charge des journalistes transfrontaliers (protections sociale et syndicale, déontologie), la concentration des entreprises des médias et les transferts de production entre pays, le statut du journaliste (pas de carte professionnelle en Espagne, des problèmes avec la protection des sources et la publicité), l'existence de la culture basque et son développement (diffusion de la TV basque plus au nord), etc... autant de questions qui, avec d'autres, touchent la CFDT, comme la plupart des salariés des médias et de la culture en Europe.

Dans les faits, outre un échange plus fourni d'informations, nous avons décidé la réunion de deux groupes de travail à l'automne : l'un sur *El Reconocimiento Profesional* (la pratique du journalisme dans la perspective de l'Europe de 1992), l'autre sur *Euskal Kultura Medioetan* (la culture basque dans les médias). La réunion aura lieu de ce côté-ci. Le SILAC mettra dans le coup des journalistes locaux, les autres salariés touchés et l'interprofessionnel CFDT.

(Extrait de "SUD-OUEST" du 7/7/88 proposé dans la lettre d'Information du SILAC-Aquitaine)

**Brève...Brève...Brève...Brève...**

**Presse :** Le groupe de presse "Compania Europea de Prensa SA" (CEPRESA), dont 50 % des actions sont détenues par le groupe Hersant et le reste par les éditeurs et des sociétés financières espagnoles vient d'être créé en Espagne.

L'objectif est de constituer une chaîne de journaux et une agence de presse.



**Elections professionnelles**

### **Elections à la Commission Administrative Paritaire des Secrétaires Administratifs des Services Extérieurs :**

La CFDT devient la 2ème organisation.

Le 27 juin 1988 ont eu lieu les élections à la CAP des secrétaires administratifs des services extérieurs (chef, chef de section et classe normale). La CFDT qui n'avait pas d'élue à la dernière CAP, gagne deux sièges et devient la deuxième organisation au détriment exclusif de F.O., car la F.E.N et la C.G.T. restent stables...

F.E.N. : 28,57 % = 4 sièges

F.O. : 17,14 % = 2 sièges (- 10 %)

C.F.D.T. : 26,42 % = 2 sièges (+ 17,42 %)

C.G.T. : 20,71 % = 2 sièges (+ 2 %)

### **MUSÉES NATIONAUX : FIN D'UN MONOPOLE !...**

**Elections de la Commission Administrative Paritaire des inspecteurs de la surveillance :**

Un recours ayant été déposé par un syndicat pour défaut de procédure, les élections à cette Commission Administrative Paritaire ont eu lieu à nouveau le 20 juin 1988 :

C.F.D.T. : 20 % = pas de siège

F.O. : 34 % = 1 titulaire - 1 suppléant

F.E.N. : 22 % = 1 titulaire - 1 suppléant

A une voix près la CFDT n'obtient pas de siège, mais il faut noter une certaine progression, puisqu'elle devient la 3ème organisation syndicale dans ce corps de catégorie B.

Le monopole de F.O., dans la représentation des inspecteurs de la surveillance dès la création de ce corps, est aboli.

## CA BOUGE DANS L'ECRIT

**L'action syndicale CFDT continue et devrait s'amplifier à l'aube de cette rentrée.**

Dans la Presse, la Modernisation et l'Introduction de Nouvelles Techniques semblent donner des ailes au patronat pour essayer de faire n'importe quoi, la CFDT n'entend pas se laisser faire. Les actions menées, notamment par les clavistes du "Progrès", montrent le chemin d'une volonté de l'organisation de maîtriser l'évolution technologique afin de ne pas marginaliser, voire supprimer des emplois et de considérer la formation non comme une voie de garage mais comme un plus pour le personnel de l'entreprise.

- **La Session Mutations Technologiques dans la presse** des 29 et 30 Septembre organisée conjointement par la Fédération, le Secteur Confédéral Travail-Entreprise et l'Institut pour l'Amélioration des Conditions de Travail (INPACT) sera un moment fort de bilan et de perspectives pour l'action des mois à venir. De plus cette session devrait servir à élaborer une base pour la résolution sur les Mutations Technologiques qui sera à l'ordre du jour du Conseil Fédéral d'Octobre 88.

- **10 mois pour une nouvelle Convention Collective de l'Imprimerie et des Industries Graphiques** : tel est le slogan de notre campagne d'action qui vise à la fois à faire participer les sections syndicales CFDT à l'élaboration de nos propositions et à mobiliser les travailleuses et travailleurs sur cet objectif. Déjà les sections ont reçu du matériel pour diffusion dans les

entreprises et l'équipe de négociation entend faire des adhérents du labeur des acteurs du changement social dans ce secteur.

- La campagne d'information et de développement de la syndicalisation dans la Distribution de la Presse commence à porter ses fruits. Les équipes syndicales des Sociétés d'Agences de Diffusion et des Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne en sont à leur troisième distribution de tracts dans les entreprises depuis Juin sur l'objectif : une Convention Collective Nationale de la Branche Diffusion. Déjà en Bretagne, dans le Languedoc-Roussillon, des sections CFDT se mettent en place et devraient ainsi nous permettre de développer le rapport de force obligeant le patronat à se mettre autour de la table de négociation.

- La rentrée, ce sera aussi la politique salariale.

De nombreux accords ont été signés pour six mois; il va donc falloir, à la rentrée, notamment dans la Presse Quotidienne Régionale, la Presse Quotidienne Départementale et les autres formes de presse, relancer les négociations pour aboutir au minimum au maintien du pouvoir d'achat sur 1988.

Du pain sur la planche et un moral de gagnant pour que chacun y gagne, tel sera aussi l'enjeu du Conseil de Branche Ecrit du 16 Septembre.

Michel MORTELETTE

### Elections professionnelles

Le Syndicat Presse, Audiovisuel, Communication - CFDT nous communique les résultats des élections dans les sociétés du groupe Dauphiné Libéré :

DATA-PRESSE (Société informatique, seule la CFDT est implantée) C.E. : 3 titulaires sur 3 ; D.P. : 3 titulaires sur 3.

RAD : (Rhône-Alpes Diffusion, Société de distribution, la CFDT a gagné le secrétariat du C.E., seule la CFDT est implantée dans le collège employés)

C.E. : 2 titulaires sur 2 ; D.P. : 1 titulaire sur 1.

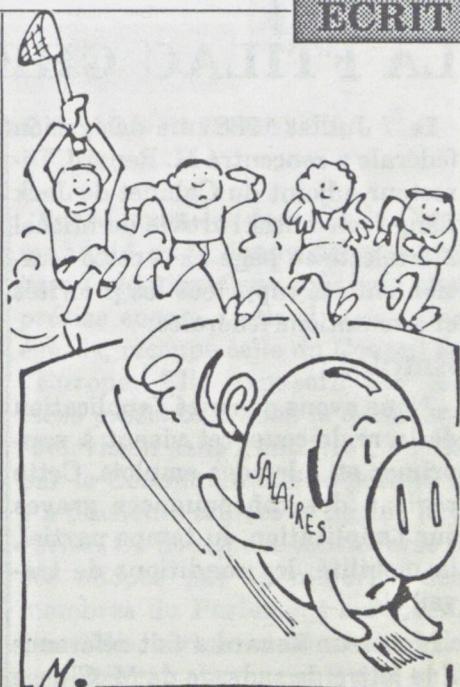
AGI : (Agence générale d'informations)

D.P. : Collège employés/ouvriers : 2 titulaires sur 3.

Comité du groupe : la CFDT détient 6 sièges sur 8.

La CFDT est confirmée comme organisation syndicale majoritaire au sein du "Dauphiné Libéré" (avec une progression de + 7 % à + 100 % suivant les collèges).

ECRIT



### CARPILIG : Nouveaux administrateurs CFDT

Le 14 juin 1988 a eu lieu, au siège de la CARPILIG, la réunion du conseil d'administration, avec comme principaux points à l'ordre du jour :

- Renouvellement du Conseil
- Fixation du taux d'augmentation des retraites.

Pour le renouvellement du Conseil, la FTILAC-CFDT avait désigné des nouveaux membres : collège ouvriers :

Abdel Kader BLIDI

collège cadres

Jean-Yves MULLER

collège employés

Raymond WELKER

Tous trois ont été élus par l'ensemble des membres présents et Raymond WELKER a été confirmé au poste de secrétaire adjoint de la CARPILIG et membre de la commission du Fonds Social.

Fixation du taux d'augmentation des retraites :

En fonction des critères techniques ayant donné lieu au calcul de la valeur du point retraite, les retraites sont majorées de 1,75 % depuis le 1er Juillet 1988, les pensions d'invalidité versées par le service prévoyance sont également majorées du même taux : 1,75%.

Raymond WELKER

## LA FTILAC CHEZ JACK LANG

Le 7 Juillet 1988 une délégation fédérale a rencontré M. Renard, Directeur-adjoint du Cabinet de Jack Lang (voir aussi l'article de Michel Mortelette en page 2). A cette occasion ont été rappelées les priorités et orientations fédérales:

### Emploi :

Nous avons dénoncé l'application de la règle-couperet visant à supprimer et geler des emplois. Cette règle a des conséquences graves sur l'application du temps partiel, la mobilité, les conditions de travail etc...

Monsieur Renard a fait référence à la lettre de cadrage de M. Chirac d'avril dernier, dont on sait qu'elle ne sera pas appliquée. La délégation a demandé que soit poursuivie la titularisation des catégories B et A du Ministère de la Culture (M. Durafour avait donné son accord à ce sujet à l'UFFA-CFDT). Enfin M. Renard a indiqué que le Ministère s'interrogeait sur le processus de titularisation des I.T.A. (Ingénieurs, Techniciens, Administratifs de l'Inventaire) et qu'une consultation des syndicats se déroulerait prochainement.

### Salaires, classifications, formation :

La FTILAC a mis en avant les axes débattus en ce moment au sein de l'UFFA:

- Reconnaissance des métiers et nouvelles qualifications des fonctionnaires par des mesures catégorielles négociées ministère par ministère. A cette occasion ont été rappelées les revendications statutaires des bibliothécaires-adjoints qui depuis cette rencontre ont obtenu un règlement partiel à leurs revendications. La FTILAC a indiqué que dans son esprit, le minimum

salarial devait être négocié centralement ainsi que les groupes et échelles de rémunération des catégories C et D.

Par contre la FTILAC souhaite que la classification des emplois sur les échelles soit négociée par ministère, sur la base de la masse salariale allouée pour la Fonction Publique d'Etat et par conséquent au niveau du Ministère de Culture pour cette Administration.

Sur cette question, M. Renard s'est montré intéressé mais il désire connaître la marge de manœuvre qu'auront les administrations auprès de la Fonction Publique et du Budget, dans une démarche de ce type. Cette rencontre a permis au représentant du Cabinet de mesurer le champ d'intervention de la FTILAC sur la Culture. Il sera peut-être nécessaire de renouveler l'initiative.

Vincent DE LACROIX

### A noter

Dans le cadre du débat sur la politique salariale qui est menée au sein de la Commission Exécutive de l'UFFA-CFDT, il apparaît depuis longtemps que le système de parité des corps à statuts interministériels, (existence d'un statut identique de fonctionnaires au sein d'Administrations différentes : un exemple : Secrétaire-administratif de Centrale, se trouvant à la Culture et aux Finances) en matière de rémunération, est faussée du fait de l'intervention de primes qui font varier les traitements de l'ordre de 1 à 4 pour un même statut. D'où la nécessité de mettre en place une négociation paritaire annuelle sur des classifications d'emplois sur les échelles par ministères, qui corrigeraient ces inégalités.



## BIBLIOTHECAIRES-ADJOINTS: UNE AVANCEE CERTAINE

Le mois de Juillet 1988 a été décisif dans la lutte des 1 600 bibliothécaires-adjoints du Ministère de la Culture et de l'Education Nationale (750 Culture/ 850 E.N.)

L'arbitrage Culture, Education Nationale, Budget, Fonction Publique a eu lieu et porte sur un repyramide du corps qui permettra l'ouverture au concours de 83 postes en 1989.

Une prime de qualification trimestrielle sera mise en place à compter du 1/1/89, soit pour les bibliothécaires de classe normale 14 000 F par an, pour les chefs de section 17 000 F par an et pour les principaux 21 000F annuels.

Il s'agit là d'une mesure transitoire anticipant les modifications statutaires à venir qui consisteront en des augmentations indiciaires à savoir selon le grade : 50 points, 60 points, 75 points.

Les personnels ont décidé en Assemblée Générale au vu de ces propositions de suspendre leur mouvement sous réserve de l'obtention définitive de leurs revendications. Un groupe de travail impliquant les parties prenantes côté administration et les représentants du personnel des Bibliothèques étudieront dans le dernier trimestre 1988 trois propositions de l'administration :

1 - Crédit d'une catégorie B dite "atypique" (c'est à dire que les bibliothécaires-adjoints seraient classés en B mais auraient un échelonnement indiciaire terminale supérieure au corps de catégorie B typique) qui bénéficierait des augmentations indiciaires proposées plus haut dans cet article.

2 - Intégration des bibliothécaires en catégorie A (début de A).

3 - Maintien du statut quo avec une catégorie B et une A.

La CFDT et les personnels souhaitent l'intégration en A, la valorisation du B les y amenant de fait, car reste posé le problème de l'accès au corps des conservateurs de bibliothèques en fin de catégorie A qui se fait à présent au compte-goutte.

Vincent DE LACROIX

# Audiovisuel Européen

## Les entreprises européennes s'organisent

Dix-huit grandes sociétés de l'audiovisuel des 12 pays de la Communauté Economique Européenne ont formé, au début 1988, une nouvelle association internationale, dénommée "Employeurs de l'AudioVisuel Européen" (EAVE).

L'organisation regroupe les employeurs de la télévision, des productions audiovisuelles, des écoles et académies des beaux-arts, les distributeurs, les associations professionnelles de cinéma et les journalistes de la télévision. La nouvelle organisation a déclaré que sa fonction première était d'organiser des séminaires de formation et de lancer des études interdisciplinaires entre les producteurs européens. L'objectif est d'améliorer la production et la coproduction, de stimuler la coopération et de dynamiser les efforts visant à améliorer les communications entre producteurs européens de l'audiovisuel.

Robert Delville, Directeur de Coca-Cola Belgique, a été nommé Président de l'EAVE ; Raymond Rava, Directeur de l'Insas, Belgique également, a été nommé Directeur exécutif. Jordi Ballo, Directeur de l'Office du cinéma de Catalogne et Wolfgang Laengsfeld, Professeur à la Hochschule für Fernsehen und Filme, République Fédérale d'Allemagne, sont chargés, avec le Président et le Directeur exécutif, de superviser une série de séminaires qui auront lieu dans trois pays au cours des mois à venir. Ces séminaires regrouperont des membres de l'EAVE, des producteurs européens indépendants et des experts reconnus au plan international. Un nombre limité d'observateurs seront admis aux sessions.

ISETU-FIET



## Adoption de normes communes de radiodiffusion

Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont progressé durant le premier semestre 1988 vers l'adoption de normes internationales de radiodiffusion, lesquelles auront des conséquences de vaste portée pour les employés de ce secteur.

Lors de deux réunions, l'une tenue mi-avril à Vienne et l'autre fin mai à Strasbourg, les 21 membres du Conseil de l'Europe sont parvenus à un consensus politique commun sur les points suivants : la production audiovisuelle européenne a besoin d'une protection. A cet égard, il est nécessaire de réservé à cette production une proportion raisonnable de temps d'antenne ; la publicité ne devrait pas dépasser 15 % de la durée de programmation (20 % dans certaines conditions telles que la télévision à péage) ; les pays récepteurs sont tenus de suspendre la programmation si un pays tiers violait ces dispositions.

Les ministres des 21, compétents en ce domaine, doivent se réunir à Stockholm en novembre pour signer une convention basée sur ces principes.

Par ailleurs, les douze de la Communauté européenne progressent vers l'adoption d'une politique plus précise encore. Celle-ci, à certains égards, recoupe celle du Conseil de l'Europe. Elle reposera sur les idées présentées dans le document "Télévision sans frontières", publié par la Communauté européenne il y a plusieurs années et depuis lors révisé. Ce document controversé a été adopté par la majorité des membres du Parlement européen. Toutefois, certaines dimensions de ce texte, et notamment le fait qu'il ne protège pas suffisamment les droits et intérêts des travailleurs de la création au travers des frontières nationales ont été sévèrement critiqués par les syndicats européens.

Certains hauts fonctionnaires de la Communauté européenne ont demandé une adoption rapide du document, quelles que soient les circonstances. Ce sujet sera prochainement abordé dans le cadre du débat sur l'instauration du marché intérieur dans les pays de la Communauté en 1992.

ISETU-FIET

## TDF 1 ?... TDF 2 ?... TDF?...

Après 9 ans d'hésitations le gouvernement s'apprête à prendre les décisions concernant le programme français de télévision directe par satellite. TDF 1 serait lancé comme prévu début Octobre. Le ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace ou l'une de ses filiales entrerait dans le capital de la société anonyme TDF, société à qui il appartiendrait de décider du lancement du second satellite TDF 2.

Après les déclarations inquiétantes du Premier Ministre qui faisaient craindre un abandon pur et simple, l'hypothèse de cette association entre France Télécom et Télédiffusion de France apparaît rassurante.

Le positionnement au plan européen sur le marché de la télévision

haute définition et les développements industriels qui en découlent sont possibles.

La modification du capital de TDF par l'entrée de France Télécom aura pour conséquence d'accroître les moyens financiers de l'entreprise.

Mais on peut se demander à quel prix France Télécom, qui aurait vocation à devenir actionnaire majoritaire, acceptera de payer la note de TDF 2 ? Si ce n'est en exigeant la maîtrise complète du programme ?

Dans ce cas, si certains assurent que le montage préserve l'identité de l'entreprise TDF et les garanties conventionnelles de ses personnels, on peut s'interroger :

**pour combien de temps ?**

Michel CHAPEAU

# La position de la CFDT

**Au début du mois d'août, dans le cadre des consultations menées par le groupe d'experts nommés par le ministère de la Culture et de la Communication, la CFDT (FTILAC et Confédération) a fait connaître sa position. "Luttes et Communication" publie des extraits du texte remis au "sages".**

## Deux lois n'ont pas suffi :

Deux lois n'ont pas suffi à venir à bout de la construction, en France, d'une autorité de régulation de l'audiovisuel. La troisième tentative, qui s'impose après l'échec de la C.N.C.L., doit être la bonne, sinon toute crédibilité sera retirée à une instance qui ne résisterait pas à une nouvelle alternance. La réussite du futur Conseil Supérieur de l'Audiovisuel dépendra d'une triple réhabilitation : l'autorité, la compétence, l'indépendance.

## Réhabiliter l'autorité :

L'autorité vient bien sûr des pouvoirs dont dispose l'instance pour assurer sa fonction régulatrice. Pouvoir normatif, pouvoir exécutif, pouvoir juridictionnel. Mais le prestige moral de ceux qui la composent sera pour beaucoup, une fois le champ des compétences délimité, dans l'affirmation et l'exercice de son autorité (définition des règles applicables, autorisation d'émettre, nominations, constats et sanctions des infractions, etc...).

## Réhabiliter la compétence :

La diversité, la qualité, le professionnalisme doivent présider aux choix des membres de l'autorité régulatrice. Leur rôle consistant souvent à gérer des conflits d'intérêts. Il n'est pire suspicion que celle d'incompétence car elle alimente toutes les critiques ayant trait à l'existence d'influences ou de pressions.

## Réhabiliter l'indépendance :

L'existence même d'une autorité régulatrice se fonde sur le principe d'indépendance. Ce qui implique qu'elle ne puisse être contestée ou remise en cause par un pouvoir qui jugerait que les décisions prises vont à l'encontre de ses souhaits.

La garantie constitutionnelle, à terme, peut s'avérer être une option intéressante à condition qu'un très large consentement intervien-

ne à propos de la création du futur conseil et de ses modalités de fonctionnement.

Dans notre pays, l'indépendance de l'audiovisuel est indispensable pour faire franchir à ce domaine stratégique sur le plan économique et culturel un pas décisif dans le contexte international.



## Un nouveau mode de désignation :

L'idée émise par certains d'une nomination conjointe, nécessitant l'accord des trois autorités de l'Etat (Président de la République, Président du Sénat, Président de l'Assemblée Nationale) a le mérite de ne pas morceler les nominations et d'éviter le "qui t'a fait roi". Le mode de désignation est une des conditions premières de l'indépendance.

Quant à la composition de l'autorité, il est nécessaire d'abandonner le système de nomination par les grands corps de l'Etat et par l'Académie Française : pas de collèges réservés, pas de siège attribué. A la fois plus professionnelle et sans doute plus représentative de la société civile, l'autorité de régulation ne devrait pas dépasser 9 membres.

**La CFDT est pour la création d'un observatoire de la production et de commissions spécialisées.**

Il est souhaitable de ne pas partager le pouvoir de régulation proprement dit. Il reste que l'autorité ne peut, à elle seule, tout faire. Elle dispose de services techniques et juridiques qui lui sont rattachés. Mais cela demeure insuffisant au regard de l'étendue du champ et de la complexité des questions de son ressort.

Nous proposons que sous la responsabilité du futur Conseil Supérieur de l'Audiovisuel un observatoire de la production et de la création ainsi que des commissions spécialisées se mettent en place et fonctionnent de façon permanente.

## L'observatoire de la production et de la création :

En France, la production est l'un des problèmes clés pour l'avenir de l'audiovisuel. Il n'existe, à ce jour, aucun organisme qui permette de recenser valablement l'ensemble de la production et de la création. Un observatoire permettrait d'assurer une évaluation quantitative et qualitative afin d'apprécier la nature de la production française. Outil d'analyse, de mesure, mais aussi de proposition, cet observatoire serait placé sous la responsabilité directe du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. La participation des professionnels de la télévision et du cinéma (producteurs, diffuseurs) et des représentants de la société civile ferait de cet observatoire un lieu vivant de suivi de la production en France.

## Les commissions spécialisées :

Pour faciliter le travail du Conseil et jouer un rôle de médiation utile, des commissions spécialisées pourraient être créées afin de procéder à des auditions, de préparer et suivre les dossier. Ces commis-

## Redevance Télévision

sions traiteraient chacune d'un problème particulier (fréquences, programmes, rapports entre presse écrite et audiovisuel,...). Y siégeaient, en nombre restreint, sous la responsabilité d'un membre du Conseil, des professionnels qualifiés ainsi que des représentants de la société civile. Cette représentation devrait avoir un caractère continu pour assurer le sérieux du travail. La décision, sur chacune des questions revient au conseil. Plutôt que de reconstituer, à côté du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel un "parlement de l'audiovisuel" (type CNCA), nous préférons la formule plus opérationnelle qui permet aux représentants des professionnels et du monde associatif d'être associés aux travaux du Conseil Supérieur.

### Pluralisme, équilibres, relance de la production :

La CFDT attend du gouvernement qu'il aborde le dossier de l'audiovisuel et, en particulier, l'autorité de régulation en veillant au pluralisme, aux nécessaires équilibres entre secteurs public et privé et à la relance de la production et de la création.

Michel CHAPEAU

"La Fédération de la Culture et de la Communication (FTILAC-CFDT) accueille avec satisfaction l'augmentation de la redevance TV annoncée par le gouvernement.

"Cette augmentation qui intervient après plusieurs baisses imposées par le ministère Léotard dans la période 86-88, doit permettre aux entreprises du secteur public d'assurer pleinement leurs missions de service public, notamment en matière de création audiovisuelle.

"La FTILAC-CFDT considère que l'augmentation des ressources provenant de la redevance attribuées aux chaînes publiques doit favoriser la diversification et l'amélioration des programmes, tant en matière d'information que de documentaires et de fictions à destination de tous les publics.

Paris le 11 août 1988"

## SECTEUR PUBLIC 1989 : Encore des suppressions d'emplois

Pour la troisième année consécutive le gouvernement s'apprêterait à proposer au parlement de réduire les effectifs du secteur public de la radio-télévision.

La diminution serait de 1,5% soit 210 emplois s'ajoutant aux 507 déjà supprimés en 1987 et 1988 (hors TF1 et SFP). La CFDT a dénoncé à maintes reprises cette pratique absurde qui consiste à déterminer à priori chaque année le nombre d'emplois autorisés (pratique abandonnée entre 1975 et 1982).

Alors qu'on reproche aux entreprises publiques de ne pas avoir de "projet d'entreprise" et de politique à moyen terme, le blocage des effectifs et à fortiori les suppressions d'emplois imposées interdisent toute gestion prévisionnelle. Les gouvernements passent, mais les décisions arbitraires suscitées par des fonctionnaires du ministère des Finances à l'esprit étroit continuent à tomber.

En attendant d'en appeler aux personnels et d'envisager avec eux toutes les modalités d'actions possibles, la CFDT a écrit au Premier Ministre pour lui rappeler les propositions déjà faites:

-Pluriannualité des objectifs de développement et par conséquent des budgets.

-Vote par le parlement de la masse salariale, le niveau des emplois étant laissé à la responsabilité des entreprises sous tutelle du contrôleur d'Etat.

-Réunion d'une table ronde sur le développement des entreprises publiques et négociation sur l'emploi dans la branche et dans les entreprises.

-Négociation sous l'égide du ministère du Travail d'une Convention Collective Nationale et d'un accord professionnel sur la formation.

Michel CHAPEAU

d'aborder ce dossier délicat. Dans un contexte où l'exacerbation du clivage droite-gauche a retardé le développement de l'audiovisuel en France, il est temps de prendre la mesure à la fois nationale et européenne des enjeux économiques et culturels d'un secteur qui a trop souffert des aléas politiques et des contraintes des calendriers électoraux.

"La CFDT attend du gouvernement qu'il sache traiter l'audiovisuel sans crispations inutiles en veillant au pluralisme, aux nécessaires équilibres entre secteurs public et privé, à la relance de la production et de la création."

Nouvelles CFDT

## Conseil Supérieur de l'Audiovisuel Le droit à l'erreur n'est plus permis

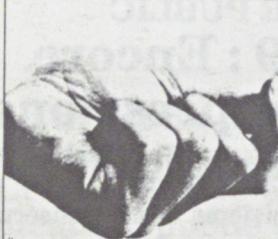
### Pour la CFDT, Loïc Richard, secrétaire national, a affirmé dans une déclaration à la presse :

"Après la disparition de la Haute autorité et l'échec de la CNCL, le droit à l'erreur n'est plus permis sauf à sacrifier l'idée même d'une autorité de régulation indépendante :

"Une instance, cette fois incontestée, doit faire la preuve de son autorité, de sa compétence et de son indépendance. Elle doit pouvoir exercer son mandat en toute sérenité, forte de son prestige moral et de sa détermination à se situer hors des choix partisans.

"Le consentement le plus large possible s'impose pour inscrire dans la durée une telle instance. Au-delà des intentions, l'essentiel va se jouer dans la manière

Pour une CFDT forte et efficace dans l'Audiovisuel : Sympathiser c'est bien Adhérer c'est mieux.



COMMUNICATION MACIF

## A PETIT BUDGET, PETITE COTISATION...

Socialement actifs, vous êtes multi-garantis. Multigaranties Activités Sociales : les 3 MAS de la Macif (pour les CE, les associations et les syndicats).

Le responsable d'une organisation se sent aussi responsable des jambes cassées, matériels cambriolés, incendies de locaux... Tout cela coûte cher, surtout aux bénévoles. La Macif a créé trois contrats spécialement pour eux - pour vous. Les "MAS" (Multigaranties Activités Sociales) répondent concrètement à la demande des dirigeants comme vous, venus trouver la Macif parce qu'elle a, elle aussi, une certaine idée des rapports sociaux. Les "MAS" peuvent garantir la responsabilité civile, les dommages corporels, les dommages causés aux biens. Ils donnent le maximum de protection pour le minimum de papierasse : ni liste de membres, ni déclaration d'activités. Leur originalité n° 1 : la cotisation ne dépend pas de l'importance du risque mais de... votre budget. A bientôt.

## A GRAND RISQUE, GRANDE PROTECTION.



Contactez l'un des 300 points de rencontre de la Macif, ou consultez l'annuaire ou le Minitel : 36-13 + MACIF

**MACIF** : Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'Industrie et du Commerce. Société d'assurance à forme mutuelle et à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 79000 Niort.

## SOMMAIRE

Editorial	
En tournée chez les ministres	2
41 ème Congrès	
Commission de la carte	
Réunion à Genève...	
Budget 89 de la Culture	
UNEDIC-ASSEDIC	
La copie du CNPF est à revoir	
L'Europe, c'est aujourd'hui	
Ça bouge dans l'écrit	
CARPILIG	
Elections professionnelles	
1	La FTILAC chez J. LANG
3	Une avancée certaine
4	Audiovisuel Européen
4	TDF 1 ?...TDF 2 ?... TDF ...?
4	Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
5	La position de la CFDT
5	Le droit à l'erreur n'est plus permis
6	
7	Redevance Télévision
7	1989, encore des suppressions d'emplois
7	

En espérant que vos lettres seront nombreuses, nous inaugurons cette nouvelle rubrique comme promis lors de notre précédent numéro.

A VOS PLUMES !...

## COURRIER DES LECTEURS

"A la rédaction, pas d'observations quant au titre "guerrier!...?" de Luttes et Communication".

Une simple remarque si possible : dater et signer les pages pour authentifier l'affichage.

Merci - à bientôt de vous lire.

Section Gresset (39300 - Champagnole)

*Votre remarque est prise en compte dès ce numéro. Merci.*

## A noter S.O.S. FTILAC

En cas d'urgence grave pendant les week-end ou les jours fériés,appelez votre Fédération sur le :

(1) 42 46 50 64.

Vous y trouverez un répondeur à distance sur lequel vous laisserez votre message et un numéro afin que l'on vous rappelle, le permanent de service vous répondra dans la journée.

La FTILAC dispose maintenant d'un télécopieur, vous pourrez donc nous transmettre vos documents plus rapidement que par la voie postale sur le :

(1) 47 70 05 77

## "LUTTES ET COMMUNICATION"

Mensuel - Le N° 3 F.

Abonnement : 1 an = 20 F.

Directeur de la publication

Michel MORTELETTE

Maquette et mise en page :

Jacques GESLIN

Secrétariat :

Hénia OTHMAN

Rédaction et abonnements :

43, Rue du Fbg Montmartre  
75009 PARIS

Téléphone : (1) 42 46 50 64

Commission Paritaire : 1422-D-73

Impression :

SCOP Primavera Paris

Tél : 42 02 32 45